

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 1 de 7

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

LEYCO-POX 101 Comp. B

Utilisation de la substance/préparation

Durcisseur

Identification de la société productrice

Société:	Leyco Chemische Leyde GmbH	Téléfax: ++49 (0)
Rue:	Industriestraße 155	2236-966-00-10
Lieu:	D--50999 Köln	
Téléphone:	++49 (0) 2236-966-00-0	
e-mail:	inkemann@leyde.com	
Interlocuteur:	Eckart Inkemann	Téléphone: ++49 (0)
		2236-966-00-29
Internet:	www.leyde.com	
Service responsable:	Eckart Inkemann	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence:	0049 (0) 2236 966 00 29	

2. Identification des dangers**Classification**

Indications de danger : Corrosif, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique (Mélange)****Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
246-672-0	25154-52-3	Nonylphenol	25-50 %	Repr. Cat. 3, Repr. Cat. 3, Xn, C, N R62-63-22-34-50-53
	26	Polyoxypropylendiamin	25-50 %	C R22-34
220-666-8	2855-13-2	3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin	10-25 %	Xn, C R21/22-34-43-52-53
	27	1,3-Benzoldimethanamin	10-25 %	C R34-20/22-52/53
202-859-9	100-51-6	Alcohol benzique	2,5-10 %	Xn R20/22

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

4. Premiers secours**Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 2 de 7

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin dans les cas graves.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Mettre la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

jet d'eau à grand débit

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuel.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7. Manipulation et stockage**Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver hermétiquement fermé. mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un bac de rétention. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 20 °C.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 3 de 7

Protection respiratoire

Appareil respiratoire avec filtre. AX Seulement à court terme

Protection des mains

Gants en PVC ou autre matière plastique

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

L'état physique: liquide
 Couleur: jaune
 Odeur: type amine

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): non applicable

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: indéterminé

Point d'ébullition: 190 °C

Point d'éclair: > 100 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,0 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: 370 °C

Densité (à 23 °C): 0,97 g/cm³Hydrosolubilité: non miscible
(à 20 °C)Viscosité dynamique: 100 mPa·s
(à 23 °C)**10. Stabilité et réactivité****Matières à éviter**

oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nonylphenol :DL50/orale/rat =1900 mg/kg

DL50/cutanée/lapin = 2140 mg/kg

Polyoxypropylendiamin :DL50/orale/rat =2855 mg/kg

DL50/cutanée/lapin = 2980 mg/kg

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin :DL50/orale/rat = 1030 mg/kg

1,3-Benzoldimethanamin :DL50/orale/rat =1040mg/kg

DL50/cutanée/lapin =2000 mg/kg

CL50/inhalatoire/4h/rat =2,4 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 4 de 7

Effets corrosifs et irritants

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Information supplémentaire référentes à des preuves

effets corrosifs effets irritants

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

Nonylphenol: CL50/48h/daphnie = < 1 mg/l

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin: CE50/72h/algues =37mg/l

EC10/18h/bactéries =1120mg/l

CL50/24h/daphnie = 44 mg/l

Alcohol benzique: CL50/24h/daphnie =400 mg/l

CL50/48h/Ide (Leuciscus idus) = 645 mg/l

Information supplémentaire

pollue fortement l'eau Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination**Élimination**

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

Code d'élimination des déchets-Produit

080000 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

Code d'élimination de déchet-Résidus

080200 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)

L'élimination des emballages contaminés

Contacter les autorités locales compétentes.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

No. ONU: 2735

ADR/RID classe: 8

Code de classement: C7

Panneau d'avertissement

No. danger: 80

Étiquettes: 8



ADR/RID Groupe d'emballage: III

Quantité limitée (LQ): LQ7

Code de restriction concernant les tunn: E

Nom d'expédition

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 5 de 7

amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Poly(oxypropylene)diamin,
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexamin)**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

: 274

E2

: 2

E1

: 3

Transport fluvial

No. ONU: 2735

ADNR-Classe: 8

Code de classement: C7

Étiquettes: 8



Groupe d'emballage: III

Quantité limitée (LQ): LQ7

Nom d'expéditionamines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Poly(oxypropylene)diamin,
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexamin)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

: 274

E2

E1

Transport maritime

No. ONU: 2735

IMDG-Code: 8

Étiquettes: 8



IMDG-Groupe d'emballage: III

EmS: F-A, S-B

Quantité limitée (LQ): 5 L

Nom d'expéditionAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Poly(oxypropylene)diamine,
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexamine)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

: 274, 944

E2

: 223, 274

E1

Transport aérien

ONU/ID No.: 2735

ICAO/IATA-DGR: 8

Étiquettes: 8

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 6 de 7



ICAO-Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	818
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	820
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Nom d'expédition

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.(Poly(oxypropylene)diamine,
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexamine)

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
: Y808
: A3
E1
: Y818

15. Informations relatives à la réglementation**Etiquetage**

Symboles de danger: C - Corrosif; N - Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif

N - Dangereux pour
l'environnement**Phrases-R**

22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 101 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: 082

Page 7 de 7

21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)